

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJETS DOSA OFFRE DE SOINS N°2025-ARS-UOS-01 POUR LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE EXPERIMENTALE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS EN OCCITANIE

Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie compétent en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation, a ouvert un appel à projet pour la création d'une structure médico-sociale expérimentale d'accompagnement et de soins palliatifs en Occitanie, publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie en date du 14 octobre 2025.

Quatre dossiers ont été réceptionnés et instruits par les services de l'ARS Occitanie.

Après présentation des rapporteurs et audition des candidats, les membres de la commission ont donné un avis favorable aux projets portés par la Maison l'Astrolabe (81) et par l'Association L'Alter Native (11), en raison de leur expérience et de leur complémentarité. Néanmoins, le cahier des charges national et les moyens financiers octroyés permettront d'autoriser et de financer pour 2026 une seule maison d'accompagnement et de soins palliatifs pour la région Occitanie.

La commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social qui s'est réunie le **vendredi 20 février 2026 à Montpellier** a ainsi procédé au classement suivant :

Rang de classement	Organisme Gestionnaire
1 ^{er}	Association l'Alter Native (11)
2 nd	Maison Astrolabe (81)
3 ^{ème}	Habitat et Humanisme – Résidence Anne Franck (34)
4 ^{ème}	ITINOVA - EHPAD la Roseraie (32)

Un projet de transformation d'établissement de santé en établissement médico-social a également été présenté aux membres de la commission, à l'occasion de cette séance. Ce projet concerne la transformation de la MECS de Castelnouvel gérée par l'UGECAM et située en Haute-Garonne, sur la commune de Léguevin ; actuellement autorisée pour une activité SMR pédiatrique pour la prise en charge d'enfants/jeunes adultes atteints d'épilepsies sévères et/ou pharmacorésistante. Le projet porte ainsi sur la transformation de 6 lits SMR en 12 places de SESSAD avec la structuration d'une fonction ressource sur l'épilepsie. Cette offre médico-sociale venant compléter l'offre sanitaire déjà existante et répondre à un besoin de prise en charge des enfants sur le long terme.

La commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social n'a pas émis d'observation spécifique sur la mise en œuvre de ce projet de transformation.

Conformément à l'article R313-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

L'avis de la commission de sélection d'appel à projet fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Le 20 février 2026

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Julie SENGER

La Présidente de la Commission